



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PSA Peugeot-Citroën

Question écrite n° 9309

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le fait qu'un décret de la Fédération de Russie du 22 avril 2005 prévoit l'introduction en Russie du régime de l'assemblage industriel des véhicules à roues. Depuis le début de 2006, le ministère du développement économique et du commerce (MERT) a reçu des demandes de signature d'accords d'investissements de la part des trusts automobiles étrangers suivants : les japonais Toyota et Nissan, l'allemand Volkswagen, l'américain General Motors, Avtoframos (contrôlé par Renault), et PSA Peugeot-Citroën. Pour tous ces constructeurs automobiles leurs demandes ont été approuvées à l'exception de PSA Peugeot-Citroën. (Kommersant [Moscou] 3 novembre 2006). Il souhaite savoir pourquoi ce refus à PSA Peugeot-Citroën et quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour l'aboutissement de ce projet, qui devrait selon les sources d'ASM Holding, atteindre en 2009-2010 une capacité de plus de 490 000 véhicules.

Texte de la réponse

Le marché automobile russe est en croissance significative (+ 6 % en 2006) et offre un potentiel de développement important. Le taux d'équipement en véhicules, de l'ordre de 180 véhicules pour 1 000 habitants, y est en effet encore relativement faible, comparé à celui qui prévaut en Europe occidentale (de l'ordre de 500 véhicules pour 1 000 habitants en Allemagne). Selon certaines études, le marché russe se placera devant les marchés français et allemand, dès 2011. Cette croissance et ces perspectives favorables incitent de nombreux constructeurs mondiaux à implanter des sites de production en Russie. General Motors et Ford y disposent déjà de capacités de production. Volkswagen a inauguré récemment une usine qui produira 150 000 voitures par an en 2009 et Toyota ouvre un site industriel à Saint-Pétersbourg, avec un objectif de 50 000 modèles par an. Les deux constructeurs français sont également très actifs. Renault est ainsi présent en Russie avec un site de production de Logan, opérationnel depuis 2005 et dont la capacité va être portée à 160 000 unités par an d'ici à la mi-2009. Renault a par ailleurs conclu le 8 décembre 2007 un accord qui lui permet de devenir le partenaire stratégique d'AvtoVaz, premier producteur russe. Pour sa part, PSA Peugeot Citroën a annoncé, fin 2006, son intention d'implanter une usine en Russie. Après examen de diverses possibilités, le groupe a signé, le 29 janvier 2008, un accord de coopération et d'investissement avec le gouvernement de la région de Kaluga, en présence de la ministre du développement économique et du commerce de la Fédération de Russie. Cet accord définit les conditions d'implantation du groupe sur le site de Kaluga, situé à 180 km au sud-ouest de Moscou. PSA Peugeot Citroën investira 300 millions d'euros pour y construire une usine d'assemblage d'une capacité annuelle de 150 000 véhicules. La pose de la première pierre interviendra à la fin du premier semestre 2008 et cette nouvelle usine sera opérationnelle à l'horizon 2010. PSA Peugeot Citroën y fabriquera des modèles de la gamme moyenne pour répondre à la forte croissance du marché des véhicules de ce segment, qui occupe 60 % des ventes en Russie. L'objectif du groupe est de vendre dans ce pays 100 000 véhicules Peugeot et Citroën en 2010 et 300 000 à terme.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9309

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6806

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1660